



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 14/02/2022

- Nombre de délégués en exercice :

33

- Nombre d'élus présents : 21

- Nombre de votants : 30

Date de la convocation

26/01/2022

Certifiée exécutoire par :

Transmission en préfecture le :

18/02/2022

Affichage du compte-rendu :

le 18/02/2022

Présents ayant participé au vote : Pascale BAY - Marc BIGOT - Cyrille BOUVAT – Jérémy CAMUS - Blandine COLLIN - Pascal DAVID - Franck DECRENISSE - Elisabeth DE FREITAS - Béatrice DELORME - Véronique GAZAN – Pierre GOUVERNEYRE - Jean-Marie HOMBERT - Thierry GOYET – Laure JOLY - Valérie KATZMAN - Bertrand MADAMOUR - Guillaume MALOT - Anne-Laure MATHIAS - Jacques PARIOST - Jean-Luc POIRIER - Max VINCENT (21)

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Pierre ATHANAZE (pouvoir donné à Jérémy CAMUS) - Emmanuel BERNARD (pouvoir donné à Elisabeth DE FREITAS) - Séverine HEMAIN (pouvoir donné à Blandine COLLIN) – Catherine LAFORET (pouvoir donné à Bertrand MADAMOUR) - Béatrice REBOTIER (pouvoir donné à Max VINCENT) - Thomas TEILLON (pouvoir donné à Béatrice DELORME) (6)

Absents représentés par un suppléant ayant une voix délibérative :

Corinne CARDONA (représenté par Jacques-Olivier VIAL arrivé pour la 5^{ème} délibération) - Julien TREUILLOT (représenté par Rémy GAZAN) - Cyrille FIARD (représenté par Jean-Luc MARTIN) - Eric MADIGOU (représenté par Benoit VAN HILLE) - (4)

Absents non représentés : Karine LUCAS - Armand-Louis DE MONTRICHARD – (2)

Secrétaire de Séance élu : Guillaume MALOT

Le **lundi 14 février 2022, à 19h00**, les membres du Conseil Syndical sont réunis au Centre Paul Morand de Champagne au Mont d'Or, convoqués par courriel du 26/01/2022, sous la présidence de Madame Béatrice DELORME.

Délibération du Conseil Syndical n° 2022-02-01

FIXATION PREVISIONNELLE DES PARTICIPATIONS POUR L'ANNEE 2022

RAPPORTEUR : Béatrice DELORME – PRESIDENTE

Il est proposé au conseil syndical de fixer à titre prévisionnel les participations financières 2022. Ces participations prévisionnelles doivent permettre aux membres du syndicat de préparer leur budget, elles pourront être affinées lors de la préparation du BP 2022. Elles prendront en compte l'évolution du potentiel financier 2021. Comme évoqué l'année dernière,

cette évolution sera désormais prise en considération chaque année.

	MONTANTS 2021	MONTANTS EN 2022
Albigny	5 968 €	5 970 €
Champagne au Mont d'Or	18 203€	17 581 €
Chasselay	5 147€	5 203 €
Collonges au Mont d'Or	12 879€	12 802 €
Couzon au Mont d'Or	6 086€	5 717 €
Curis au Mont d'Or	2 508€	2 426 €
Limonest	15 985€	16 860 €
Lissieu	10 101€	9 653 €
Poleymieux au Mont d'Or	2 830€	2 797 €
Quincieux	11 333€	11 153 €
St Cyr au Mont d'Or	15 443€	15 667 €
St Didier au Mont d'Or	18 411€	19 242 €
St Germain au Mont d'Or	6 583€	6 347 €
St Romain au Mont d'Or	2 846€	2 904 €
TOTAL	134 323€	134 322 €*
Département du Rhône	26 176€	26 176 €
METROPOLE de Lyon	474 317€	474 317 €
TOTAL PARTICIPATIONS	634 816€	634 815 €

* Le montant total des participations des communes n'atteint pas 134 323€ du fait des arrondis des participations de chaque commune.

Le conseil syndical approuve les montants des participations financières prévisionnelles.

Les résultats des votes sont :

0 voix CONTRE - 0 ABSTENTION et 30 voix POUR

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Suivent au registre les signatures des membres présents.

*Copie certifiée conforme,
A Limonest, le 08/12/2021*

Béatrice DELORME,
Présidente

La Présidente :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (67 rue Servient, 69433 LYON Cedex 03) ou par le biais de l'application informatique Télé-recours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.